



« Initiative 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »



Document Consortium 4-5

4^{ème} Réunion du Consortium

Jeudi 13 Décembre 2018

16:30 à 18:30

Université de Silésie – Katowice - Pologne

Proposition de prolongation de 1 an du mandat des membres actuels du CST

La déclaration d'intention de création d'un Consortium de l'Initiative « 4 pour 1000 » qui instaure la gouvernance de l'Initiative contient les articles suivants qui font référence au Comité Scientifique et Technique.

Ces articles sont les suivants :

Le comité scientifique et technique (ci après dénommé « le CST »)

37. Le CST apportera un appui scientifique et technique aux membres du Consortium.

38. En particulier, le CST pourra :

- proposer aux membres du Consortium, sur la base des orientations définies par ce dernier, un référentiel d'évaluation de projets et d'actions qui reposera sur les principes et les objectifs de l'Initiative définis dans la déclaration de Paris, ainsi que sur les Objectifs de développement durable ;*
- formuler des avis ou des conseils sur les projets, actions ou programmes, à la demande du Secrétariat ;*
- formuler des propositions sur les orientations du programme de recherche et de coopération scientifique internationale et sur toute question transversale soumise par le Secrétariat ;*
- contribuer au centre de ressources, en lien avec le Secrétariat et, sur saisine du Secrétariat, valider la mise en ligne de documents.*

39. Le Comité sera composé de 14 scientifiques au maximum, reconnus au plan international pour leur compétence scientifique ou technique sur les thèmes d'intérêt de l'Initiative 4 pour 1000. Les membres du CST posséderont notamment des compétences dans les champs disciplinaires suivants : sciences du sol, cycle du carbone et de la matière organique, agronomie, élevage, foresterie, économie, sciences politiques et sociologie avec pour domaines d'application l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement durable dans ses différentes dimensions économiques, sociales et environnementales. La composition du CST accordera une place particulière à l'expertise de terrain. Elle sera équilibrée entre les diverses régions du monde et assurera la parité entre femmes et hommes. Les membres du CST seront nommés par décision des membres du Consortium pour un mandat de deux ans, renouvelable deux fois au maximum, sur proposition du Secrétariat après consultation du collège des instituts de recherche et de formation.

40. Le CST mènera à bien ses missions au moyen de réunions physiques et de réunions virtuelles, avec l'appui du Secrétariat. Les membres du CST pourront désigner parmi eux un président et un vice-président du CST. Le président et le vice-président du CST pourront participer aux réunions des membres du Consortium et aux réunions du Forum.

41. Des déclarations d'intérêt seront produites par les membres du CST et déposées auprès du Secrétariat. Elles seront actualisées à minima tous les ans.

42. *Le CST pourra consulter en tant que de besoin tout expert ou acteur qu'il juge utile à ses travaux.*

Règlement intérieur du Consortium, du Forum et du CST

43. *Des règlements intérieurs préciseront les règles relatives au Consortium, au Forum et au CST. Ils seront adoptés par les membres du Consortium sur proposition du Secrétariat, après avis de l'instance concernée.*

Lors de sa première réunion à Marrakech, le 17 novembre 2016, le Consortium a procédé à la nomination des 14 membres du CST sur proposition du Secrétariat Exécutif à la suite d'un processus de sélection conduit par une commission d'experts internationaux spécialement constituée à cet effet, sur la base d'un appel ouvert à candidatures.

Les experts suivants ont ainsi été nommés intuitu personae pour un mandat de 2 ans.

- Dr. **AMIRASLANI Farshad** – Socio-eco natural resource management (Iran)
- Professor **CHENU Claire** – Soil scientist – soil organic matter (France)
- Dr. **GARCIA CARDENAS Magali** – Agroclimatology (Bolivia)
- Dr. **KAONGA Martin** – Agroforestry carbon biogeochemistry (Zambia)
- Dr. **KOUTIKA Lydie-Stella** – Soil scientist – soil organic matter (Rep of Congo)
- Dr. **LADHA Jagdish** – Soil fertility and plant nutrition (India)
- Dr. **MADARI Beata** – Soil scientist – C and N cycling (Brazil)
- Dr. **RUMPEL Cornelia** – Forester – terrestrial organic matter (Germany)
- Dr. **SHIRATO Yasuhito** – Agricultural and soil scientist (Japan)
- Professor **SMITH Pete** – Soils and global change (United Kingdom)
- Professor **SOUDI Brahim** – Agronomist – soil science (Morocco)
- Dr. **SOUSSANA Jean-François** – Plant physiologist (France)
- Dr. **WHITEHEAD David** – Crop physiologist – forestry (New Zealand)
- Dr. **WOLLENBERG Lini** – Natural resource management (USA)

Durant ce premier mandat de deux ans, les membres du Comité Scientifique et Technique se sont réunis 6 fois (Marrakech novembre 2016, Rome mars 2017, Montpellier juin 2017, Bonn novembre 2017, Madrid juin 2018, et Katowice décembre 2018).

Le Comité Scientifique et Technique a été dynamique et a produit les résultats qui étaient attendus de lui. L'ambiance y est détendue mais extrêmement sérieuse, y compris en dehors des réunions « physiques », lors des réunions « virtuelles » en visio conférence.

L'équipe ainsi constituée est aujourd'hui pleinement opérationnelle, et à l'exception d'un cas, elle se dit prête à poursuivre son travail pour une durée supplémentaire d'un an.

Les « Termes de référence » du CST élaborés par le CST et validés par le Consortium précise que :

La nomination de nouveaux membres est effectuée par le Consortium sur proposition du Secrétariat exécutif et dirigée par le Secrétariat exécutif.

Les membres du CST sont nommés pour une durée de 2 ans. Les membres peuvent être nommés de nouveau pour un mandat de deux ans, avec un maximum de trois mandats, sur décision des membres du Consortium.

Si un membre du CST devait partir avant la fin de son mandat, le Secrétariat exécutif établira une nouvelle candidature.

Renouvellement du mandat

Le renouvellement des membres du CST sera effectué tous les deux ans par tiers des membres du CST. Sur une période de 6 ans, le renouvellement du CST sera ainsi complet.

En conséquence, arrivé au terme du premier mandat, Il conviendrait donc de procéder au changement d'un tiers des membres du CST soit 4 ou 5 membres. En période de « croisière », ce type de renouvellement partiel n'est pas de nature à perturber le travail du comité, ce qui n'est pas forcément le cas à l'issue de ce premier mandat déterminant pour forger l'esprit du CST.

Après discussion au sein du CST de cette question, il a été demandé par le CST au Secrétariat Exécutif de proposer au Consortium de :

- Valider la prolongation exceptionnelle du premier mandat des membres actuels du Comité Scientifique et Technique d'une durée d'un an, pour le porter à 3 ans ;
- De procéder au remplacement du Professeur Pete SMITH qui a souhaité se retirer à l'issue de son mandat de deux ans.

La décision qui est soumise au Consortium est donc de :

- procéder à la prolongation exceptionnelle d'un an du mandat des membres actuels du CST.
- remplacer le Professeur Pete SMITH par le Dr. Beverley HENRYⁱ, de nationalité australienne dont le CV est issu de l'appel à candidatures de juillet 2016, et qui a été sélectionnées par la Présidente et les Vice-Présidents du CST.

ⁱ A noter que le Dr. Beverley HENRY a été contactée par la Présidente Cornelia RUMPEL et a donné son accord formel pour participer aux travaux du CST en cas de nomination par le Consortium